

FICHE DOCUMENTAIRE



L'ASSURANCE- CHÔMAGE

Le régime d'assurance devenu vache à lait pour le gouvernement

Il n'est pas étonnant que le gouvernement libéral ait changé le nom de l'assurance-chômage pour « assurance-emploi ». Ne vous attendez pas à en retirer si vous êtes en chômage! Depuis les compressions libérales de 1993 jusqu'à aujourd'hui, plus d'un million de travailleurs et travailleuses ont perdu leur droit à l'a.-e. En outre, alors que les prestations s'amenuisent, l'excédent de l'a.-e. fait de l'embonpoint.

Une analyse du Congrès du travail du Canada révèle que 60 % des personnes qui ne bénéficient plus de l'a.-e. sont des travailleurs et travailleuses gagnant moins de 15 000 \$ et que le revenu de plus d'un tiers est inférieur à 10 000 \$ par année. Les femmes, ce n'est pas surprenant, sont les plus touchées. Plus de femmes que d'hommes vivent avec un faible revenu. En 1997, près de la moitié des femmes seules de plus de 65 ans et 56 % de toutes les familles monoparentales dont le chef est une femme avaient un revenu inférieur au seuil des faibles revenus.

La chute de la couverture a été spectaculaire. En 1989, 70 % des femmes sans emploi étaient couvertes par l'assurance-chômage. Dix ans plus tard, ce chiffre n'est que de 32 %. La proportion de femmes qui obtiennent de l'a.-e. est inférieure de 10

points à la proportion d'hommes. Par rapport à il y a une décennie, près de 300 000 femmes qui perdent leur emploi ne seront pas protégées par l'a.-e.

L'une des raisons pour lesquelles un nombre disproportionné de femmes est touché, c'est que le nouveau régime d'a.-e. ne tient pas compte des réalités qui sont celles des femmes sur le marché du travail ni de leurs obligations familiales. Au cours des années 90, ce sont surtout les emplois à temps partiel, dont la vaste majorité est occupée par des femmes, puisque les grossesses et les obligations familiales entraînent des interruptions ou des absences du milieu du travail, qui ont augmenté.

Plutôt que de tenir compte de cette réalité, l'a.-e. est biaisée en faveur des travailleurs et travailleuses à temps plein. La semaine moyenne de travail d'un travailleur ou d'une travailleuse à temps partiel est de 16,5 heures. Avant 1997, le nombre minimal d'heures de l'a.-e. était de 15, il est maintenant de 35.

L'adoption de la formule horaire pour déterminer l'admissibilité – entrée en vigueur avec l'assurance-emploi – fait mal à tous les travailleurs, mais surtout aux femmes. Le nombre minimal d'heures pour les bénéficiaires de la plus grande partie du pays est passé de 240 à 560. Un cinquième seulement de toutes les femmes ont suffisamment d'heures pour être considérées comme des travailleuses à l'année à temps plein. Le nombre d'heures pour les nouveaux venus et les personnes qui retournent sur le marché du travail a triplé, passant de 300 à 910. Parce que les femmes quittent la

population active pour s'occuper de leurs enfants et s'acquitter d'obligations familiales plus souvent que les hommes, un nombre disproportionné de femmes doivent satisfaire aux critères des nouveaux venus.

Les chômeuses sans emploi qui reçoivent de l'assurance-emploi font face à une autre pénalité si elles n'ont pas travaillé certaines semaines ou si elles ont parfois gagné moins que leur salaire hebdomadaire habituel. Pour elles, le chèque de prestations équivaut à moins de 55 % de leurs gains hebdomadaires habituels. Même les semaines pendant lesquelles elles n'ont pas travaillé entrent dans le calcul des gains hebdomadaires pour l'établissement des prestations.

L'augmentation du nombre minimal d'heures a une incidence aussi sur le droit aux prestations de maternité de l'assurance-chômage. La plupart des femmes qui n'y sont pas admissibles travaillent à temps partiel ou une partie de l'année, puisque les règles relatives aux congés de maternité et aux congés parentaux favorisent les travailleuses à temps plein.

Le seul bénéficiaire du régime d'a.-e., c'est le gouvernement fédéral. Les cotisations continuant d'être perçues, même auprès des travailleurs à faible revenu, et l'admissibilité chutant, le gouvernement continue d'accumuler un excédent. En 1992, le compte de l'assurance-chômage était de 20,5 milliards de dollars. Sur cette somme, 15,3 milliards étaient versés en prestations à des travailleurs et des travailleuses en chômage, tandis que le reste couvrait les frais des programmes d'emploi, l'administration et les prestations de maternité, parentales et de maladie.

En 2002, le même montant à peu près formait le compte de l'a.-e., soit 20,4 milliards de dollars, sauf que, maintenant, les prestations versées ne représentaient que 7,2 milliards de dollars et que le montant des autres coûts, c'est-à-dire 5,2 milliards de dollars, n'avait pas changé. Les 8 milliards de dollars restants – plus que ce qui a été versé en prestations – ont été affectés comme excédent.

Sans l'excédent de l'a.-e., le gouvernement libéral aurait fait état d'un déficit budgétaire, plutôt que d'un excédent global. L'excédent de l'a.-e. est maintenant de plus de 40 milliards de dollars. C'est beaucoup plus que les 15 milliards de dollars, au maximum, que l'actuaire en chef de Développement des ressources humaines Canada considérait comme suffisant pour couvrir l'augmentation des versements de prestations pendant une récession et pour empêcher le taux des cotisations d'augmenter. Cet excédent suffit amplement à offrir une couverture bien plus englobante.

Sources : Bulletin sur l'assurance-emploi de 2002 du Congrès du travail du Canada; Analyse sur la couverture des femmes par l'a.-c.

